

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [robergec-csvdc-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d410462acf352b95623cf3db>

Date d'obtention : 2025-11-12 19:49:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un protocole permettant aux différents acteurs d'intervenir adéquatement pour la protection des jeunes. Que suivre ce protocole assure une prise en charge de qualité en permettant des poursuites adéquates le cas échéant. Que ce protocole est rapide et limite largement les dégâts possibles à une distribution d'image inappropriées entre jeunes et sur les réseaux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle changera que je pourrai agir en confiance et avec assurance dans ce genre d'intervention. Je me sens désormais outiller pour répondre à ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre le protocole à la lettre afin qu'il soit le plus complet possible et surtout de ne jamais consulter ce genre de contenu même si la situation s'avère nébuleuse.